

# DIAGONALES

© BilderBox

MENSUEL ROMAND DE LA SANTÉ MENTALE

## Maladie psychique et mémoire

Altérations et récupération des souvenirs

Mars 2006 - N° 38

**S**elon Blaise Pascal, «la mémoire est nécessaire à toutes les opérations de l'esprit». Lors de troubles psychiques ou en période de crise, l'esprit est affecté et la mémoire se retrouve souvent altérée. S'ensuivent des problèmes d'adaptation et une perte évidente de confiance en soi. Le cercle vicieux se met en place: on doute de ce qu'on a compris, de ce qu'on a entendu, et tout le système s'effondre. Le chemin du rétablissement est souvent long et fastidieux. Comment récupérer ses facultés cognitives? Comment non pas «vivre comme avant» mais vivre avec les mêmes capacités qu'avant? Comment restaurer les souvenirs et entretenir la «machine»?

De plus en plus de spécialistes se penchent sur les chemins sinueux qu'empruntent les informations dans notre cerveau pour essayer de résoudre les pertes des personnes atteintes de troubles de la mémoire. Les neurosciences avancent lentement mais sûrement dans les méandres des compartiments cérébraux et des méthodes commencent à donner de bons résultats: entre autres, la «remédiation cognitive» qui tente de réduire les déficits de l'attention, de la mémoire et des fonctions exécutives (pages 4 à 11).

Il y a des outils qui sont encore sous-estimés et sous-utilisés. C'est le cas des directives anticipées. Les établir par écrit représente, pour les patients, un partenariat constructif en cas de maladie. Elles permettent d'améliorer un objectif propre à toute institution hospitalière: collaborer avec le patient. Ainsi, ce dernier est acteur dans les soins qu'on lui prodigue et peut faire entendre ses volontés. Il garde ses droits et son libre arbitre, même en cas de perte de discernement («Actuel», pages 12 et 13).

Tout aussi important, une enquête effectuée à l'échelle nationale sur les admissions forcées et non volontaires dans les institutions psychiatriques suisses. Il en ressort une mise en évidence de grandes disparités cantonales qui ont trait à la répartition des patients selon le type d'admission et à la façon de les répertorier.

On pourrait se réjouir d'apprendre que les cantons romands ne font pas partie de ceux qui ont un fort pourcentage d'admissions forcées, mais il y a un hic, Vaud ne figure pas dans la statistique... pour des raisons de saisie de données. Pourtant, il aurait été intéressant d'en savoir plus (pages 14 et 15)!

A noter encore, un article juridique qui fait la lumière sur les différences entre la tutelle, la curatelle et le conseil légal. Des mesures plus ou moins restrictives pour ceux qui sont concernés (en page 16). ■

Virginie Miserez,  
responsable des Editions

# 4

## Dossier Maladie psychique et mémoire



## Altérations et récupération des souvenirs

# 12

## Actuel Directives anticipées Un partenariat constructif

## 14-15

Sous la loupe  
Internements  
psychiatriques  
Enquête  
sur les admission  
et placements forcés  
en Suisse

## 16

Tous les droits  
Curatelle, conseil légal  
et tutelle  
Eclairage juridique

## 17

Colloque international  
Qui soigne-t-on?  
Le trouble, la maladie  
ou l'homme?

## 18-19

J'ai lu - J'ai aimé

## 20

Séminaire  
Ne plus être victime  
Remplacer la culpabilité  
par la responsabilité

## 21

Anniversaire  
L'Institut Maïeutique fête  
ses 50 ans  
Un établissement  
de soins ambulatoires  
spécialisés

## 22

Aigre-doux  
Courier des lecteurs  
Permanence juridique  
du GRAAP

## 23-24

Agendas  
de la CORAASP  
et du GRAAP